

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
24 AVRIL 2007

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre-Président ;
Mme Fr. PIGEOLET, MM. R. GILLARD, M. BASTIN, Mme A. MASSON,
Mmes C. HERMAL, E. MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;
M. Ch. AUBECQ, Mme L. VREBOS, MM. J. DELSTANCHE, Fr.
JANSSENS, Mme N. DEMORTIER, MM. A. DEMEZ, J-P. HANNON, J.
GOOSSENS, Mmes P. NEWMAN, A-M. BACCUS, MM. B. THOREAU, M.
DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R. WILLEMS, P.
BRASSEUR, Mme J. WEETS, M. M. NASSIRI, Mmes A. HALLET, A.
DULAK, M. Fr. VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE,
Conseillers communaux.
Mme ROBERT, Secrétaire communal f.f.

Est excusé : M. Fr. QUIBUS, Echevin.

M. le Bourgmestre préside l'assemblée qu'il ouvre, en séance publique, à dix-neuf heures.

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A DIVERS

1. Arrêté n°169.631 du Conseil d'Etat , en date du 30 mars 2007, réformant l'arrêté du 21 décembre 2006 du Collège provincial du Brabant wallon et annulant l'élection des membres du Conseil de l'action sociale de la Ville de Wavre qui s'est déroulée le 4 décembre 2006.

B DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE

1. Arrêté du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, en date du 20 mars 2007, approuvant le plan d'alignement du chemin vicinal repris à l'Atlas des chemins vicinaux sous le n°43 tel qu'il est contenu dans la délibération du Conseil communal du 21 mars 2006 et de ses annexes.

2. Arrêté d'approbation de Madame la Gouverneure, en date du 12 mars 2007, de la délibération du Conseil communal du 24 octobre 2006 portant admission au stage de Monsieur Olivier Capelle en qualité de sous-lieutenant professionnel au Service Incendie.
3. Arrêté de Madame la Gouverneure, en date du 1^{ier} mars 2007, approuvant moyennant remarques, le budget ordinaire et extraordinaire de la zone de police pour l'exercice 2007.
4. Recours de Madame la Gouverneure, en date du 5 avril 2007, pris auprès du Gouvernement wallon concernant la décision du 23 janvier 2007 du Conseil communal de Wavre adoptant le budget communal pour l'exercice 2007, ou, s'il échet, contre l'absence de décision du Collège provincial dans le délai fixé.
5. Prise pour information par Madame la Gouverneure, en date du 20 mars 2007, des décisions du Conseil communal du 13 février 2007 relatives à l'engagement de 10 membres du cadre opérationnel concernant la mobilité 2006/03.
6. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 mars 2007, approuvant la délibération du Conseil communal du 23 janvier 2007, établissant, pour l'exercice 2007, une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques de 5%.
7. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 mars 2007, approuvant la délibération du Conseil communal du 23 janvier 2007, établissant, pour l'exercice 2007, 900 centimes additionnels au précompte immobilier.
8. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 mars 2007, approuvant le budget de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de Fabrique de la paroisse de Saints Pierre et Marcellin à Wavre, en séance du 20 juin 2006, et délibéré au Conseil communal en date du 12 septembre 2006.
9. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 mars 2007, approuvant moyennant rectification, le budget de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de Fabrique de la paroisse de Saint Martin, en séance du 29 juin 2006, et délibéré au Conseil communal en date du 12 septembre 2006 .
10. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 mars 2007, approuvant le budget de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de Fabrique de la paroisse de Notre Dame à Wavre, en séance du 2 juillet 2006 et délibéré au Conseil communal en date du 24 octobre 2006.
11. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 mars 2007, approuvant moyennant rectification, le budget de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Jean Baptiste à Wavre, et délibéré au Conseil communal en date du 24 octobre 2006.
12. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 mars 2007, approuvant la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006, arrêté par le Conseil de Fabrique de la paroisse de Saint Jean-Baptiste à Wavre, en séance du 2 octobre 2006 et délibéré au Conseil communal en date du 24 octobre 2006.

13. Arrêté du Collège provincial, en date du 15 mars 2007, prorogeant de quinze jours le délai imparti au collège provincial pour statuer sur la décision du Conseil communal du 23 janvier 2007 adoptant le budget communal 2007.
14. Arrêté du Collège provincial, en date du 15 mars 2007, approuvant le budget de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de Fabrique de la paroisse de Saint Antoine, et délibéré au Conseil communal en date du 24 octobre 2006.
15. Arrêté du Collège provincial, en date du 15 mars 2007, approuvant la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006, arrêté par le Conseil de Fabrique de la paroisse de Saints Pierre et Marcellin, et délibéré au Conseil communal en date du 23 janvier 2007.
16. Arrêté du Collège provincial, en date du 22 mars 2007, approuvant la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006, arrêté par le Conseil de Fabrique de la paroisse de Saint Martin, en sa séance du 11 octobre 2006 et délibéré au Conseil communal en date du 23 janvier 2007.
17. Dépassement de délai du Collège provincial, en date du 30 mars 2007, pour statuer sur la décision du Conseil communal du 23 janvier 2007 adoptant le budget communal 2007, rendant l'acte dont question exécutoire.

ORDRE DU JOUR :

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1. Administration générale – Centre public d'Action sociale – Désignation des membres du Conseil.

Conformément à l'article 12 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, telle que modifiée par le décret wallon du 8 décembre 2005, le Conseil communal prend acte de l'élection de plein droit de : BACCUS Anne, CALBERT Yvette, DE BROUWER Véronique, GILLARD Luc, HERBIET Emile, JANSSENS Frédéric, LEJEUNE Christophe, KAYOLO KATSHAKA, PIERRE Pascaline, RULMONT Benjamin, VERHEYDEN Gilbert.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

ARRETE :

Article 1^{er}. : Sont élus, de plein droit, conseillers de l'Action sociale du Centre Public d'Action Sociale de Wavre, les candidats dont les noms figurent ci-après :

- 1) BACCUS Anne
- 2) CALBERT Yvette
- 3) DE BROUWER Véronique
- 4) GILLARD Luc
- 5) HERBIET Emile

- 6) JANSSENS Frédéric
- 7) LEJEUNE Christophe
- 8) KAYOLO KATSHAKA
- 9) PIERRE Pascaline
- 10) RULMONT Benjamin
- 11) VERHEYDEN Gilbert.

Article 2. : La présente délibération, accompagnée des listes des candidats au Conseil de l'action sociale, des déclarations de non inéligibilité et d'absence d'incompatibilité et du pacte de la majorité, sera transmise, en double expédition, au Collège provincial, conformément à l'article 15§1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, modifiée par le Décret du Conseil régional wallon du 8 décembre 2005.

- S.P.2. Comptabilité communale – Comptes annuels de l'exercice 2006 (compte budgétaire, bilan, compte de résultats, annexe) – Règlement provisoire.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité

Article 1er- Le compte communal pour l'exercice 2006 est arrêté provisoirement.

Art.2.- Le compte sera déposé à la maison communale, à la consultation des contribuables. Il sera affiché pour une durée de dix jours à la consultation du public, du 25 avril au 04 mai 2007.

(...)

- S.P.3. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2007 – Première modification des recettes et dépenses du service ordinaire : injection du résultat budgétaire du compte 2006.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	39.402.600,72	32.641.583,05	6.761.017,67	39.402.600,72	32.641.583,05	6.761.017,67			
Augmentation									
Diminution	264.678,06		-264.678,06	264.678,06		-264.678,06			
Résultat	39.137.922,66	32.641.583,05	6.496.339,61	39.137.922,66	32.641.583,05	6.496.339,61			

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2007 après la M.B. n°1

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	3.157,50	0	250,00	3.407,50	0	3.407,50
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	8.500,00	0	8.500,00	0	8.500,00
059 Assurances	42.500,00	104.500,00	800,00	0	147.800,00	0	147.800,00
123 Administration générale	3.440.929,05	962.618,49	22.922,30	0	4.426.469,84	0	4.426.469,84
129 Patrimoine privé	0	202.541,53	0	52.955,06	255.496,59	0	255.496,59
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	3.570.202,67	590.123,00	4.424,27	29.912,16	4.194.662,10	0	4.194.662,10
399 Justice - Police	0	20.170,20	4.290.825,99	0	4.310.996,19	0	4.310.996,19
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	2.843.929,65	756.400,00	4.431,83	127.865,69	3.732.627,17	0	3.732.627,17
599 Commerce - Industrie	0	0	141.548,00	0	141.548,00	0	141.548,00
699 Agriculture	0	0	19,16	0	19,16	0	19,16
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	1.328.873,76	420.444,00	4.719,27	65.070,95	1.819.107,98	0	1.819.107,98
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	165.384,55	190.585,00	68.778,70	0	424.748,25	0	424.748,25
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	2.250,00	0	2.250,00	0	2.250,00
767 Bibliothèques publiques	214.057,85	72.964,03	20.334,25	0	307.356,13	0	307.356,13
789 Education Popul. et Arts	361.988,81	356.300,00	341.788,42	15.963,71	1.076.040,94	0	1.076.040,94
799 Cultes	0	13.908,84	92.050,35	26.356,48	132.315,67	0	132.315,67
839 Sécurité et Assist. sociale	267.736,21	6.939,00	4.102.102,78	0	4.376.777,99	0	4.376.777,99
849 Aide sociale et familiale	1.363.025,55	125.607,84	21.882,45	0	1.510.515,84	0	1.510.515,84
859 Emploi	0	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	53.200,00	13.627,96	69.367,29	136.195,25	0	136.195,25
874 Alimentation - Eau	0	0	0	1.324,23	1.324,23	0	1.324,23
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	1.277.500,00	0	0	1.277.500,00	0	1.277.500,00
877 Eaux usées	0	22.000,00	0	79.156,26	101.156,26	0	101.156,26
879 Cimetières-Protec.environ.	63.929,73	15.800,00	589,56	0	80.319,29	0	80.319,29
939 Logement - Urbanisme	290.499,37	33.090,44	231,49	39.504,57	363.325,87	0	363.325,87
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	13.953.057,20	5.227.849,87	9.141.826,78	507.726,40	28.830.460,25		28.830.460,25

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
Balances exercice propre					Déficit	1.836.224,61	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		42.191,31
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		28.872.651,56
069 Prélèvements							3.768.931,49
Total général							32.641.583,05
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2007 après la M.B. n°1

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	250,00	12.088,80	852.200,00	864.538,80	0	864.538,80
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	4.229.115,75	0	4.229.115,75	0	4.229.115,75
049 Impôts et Redevances	0	13.061.812,77	0	13.061.812,77	0	13.061.812,77
059 Assurances	13.634,00	112.000,00	0	125.634,00	0	125.634,00
123 Administration générale	85.000,00	93.349,41	2.000,00	180.349,41	0	180.349,41
129 Patrimoine privé	21.759,40	0	112.334,44	134.093,84	0	134.093,84
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	547.000,00	1.763.595,00	0	2.310.595,00	0	2.310.595,00
399 Justice - Police	0	20.170,20	0	20.170,20	0	20.170,20
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	43.068,00	503.547,40	0	546.615,40	0	546.615,40
599 Commerce - Industrie	554.140,63	0	2.207.292,66	2.761.433,29	0	2.761.433,29
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	45.000,00	495.977,04	0	540.977,04	0	540.977,04
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	75.000,00	127.935,20	0	202.935,20	0	202.935,20
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	3.500,00	114.848,00	0	118.348,00	0	118.348,00
789 Education Popul. et Arts	31.310,09	35.994,43	333.660,45	400.964,97	0	400.964,97
799 Cultes	0	25.306,01	4.321,76	29.627,77	0	29.627,77
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	452.426,00	479.487,52	0	931.913,52	0	931.913,52
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	69.367,29	69.367,29	0	69.367,29
874 Alimentation - Eau	0	1.324,23	0	1.324,23	0	1.324,23
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protec.environ.	97.000,00	16.664,62	0	113.664,62	0	113.664,62
939 Logement - Urbanisme	350.605,80	0	148,74	350.754,54	0	350.754,54
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
Total	2.319.693,92	21.093.216,38	3.581.325,34	26.994.235,64		26.994.235,64
Balances exercice propre					Excédent	0
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		12.143.687,02
					Excédent	12.101.495,71
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		39.137.922,66
069 Prélèvements						0
Total général						39.137.922,66
Résultat général					Boni	6.496.339,61

Tableau 2 : Détail de la MB n° 1 en Conseil

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
	Total Dépenses		32.641.583,05			32.641.583,05	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Tableau 2 : Détail de la MB n° 1 en Conseil

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/66	Exercices antérieurs						
000/951-01	BONI DU SERVICE ORDINAIRE		12.408.365,08		264.678,06	12.143.687,02	
/000/66	Total Exercices antérieurs		12.408.365,08		264.678,06	12.143.687,02	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
	Total Recettes		39.402.600,72		264.678,06	39.137.922,66	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

S.P.4. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2007 – Première modification des recettes et dépenses du service extraordinaire : injection du résultat budgétaire du compte 2006.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget extraordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	14.007.440,54	10.547.531,49	3.459.909,05	14.007.440,54	10.547.531,49	3.459.909,05			
Augmentation									
Diminution	174.314,32		-174.314,32	174.314,32		-174.314,32			
Résultat	13.833.126,22	10.547.531,49	3.285.594,73	13.833.126,22	10.547.531,49	3.285.594,73			

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2007 après la M.B. n°1

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	676.000,00	75.000,00	751.000,00	0	751.000,00
129 Patrimoine privé	0	1.740.000,00	0	1.740.000,00	0	1.740.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	614.050,00	0	614.050,00	0	614.050,00
399 Justice - Police	260.000,00	0	0	260.000,00	0	260.000,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	3.037.000,00	175.735,00	3.212.735,00	0	3.212.735,00
599 Commerce - Industrie	0	550.000,00	0	550.000,00	0	550.000,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	544.900,00	0	544.900,00	0	544.900,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	425.290,00	0	425.290,00	0	425.290,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	3.500,00	0	3.500,00	0	3.500,00
789 Education Popul. et Arts	0	837.350,00	0	837.350,00	0	837.350,00
799 Cultes	30.000,00	50.000,00	0	80.000,00	0	80.000,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	192.500,00	0	192.500,00	0	192.500,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	102.500,00	75.600,00	178.100,00	0	178.100,00
879 Cimetières-Protoc.environ.	0	38.000,00	0	38.000,00	0	38.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	55.000,00	0	55.000,00	0	55.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	290.000,00	8.866.090,00	326.335,00	9.482.425,00		9.482.425,00
Balances exercice propre	Déficit				2.691.425,00	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		1.065.106,49
	Déficit				0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		10.547.531,49
069 Prélèvements						0
Total général						10.547.531,49
Résultat général				Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2007 après la M.B. n°1

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	120.000,00	0	0	120.000,00	0	120.000,00
129 Patrimoine privé	0	350.000,00	0	350.000,00	0	350.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	1.003.000,00	0	0	1.003.000,00	0	1.003.000,00
599 Commerce - Industrie	0	5.000.000,00	0	5.000.000,00	0	5.000.000,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	193.000,00	0	0	193.000,00	0	193.000,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	125.000,00	0	0	125.000,00	0	125.000,00
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protéc.environ.	0	0	0	0	0	0
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.441.000,00	5.350.000,00		6.791.000,00		6.791.000,00
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		2.815.509,05
	Excédent				1.750.402,56	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		9.606.509,05
069 Prélèvements						4.400.931,49
Total général						14.007.440,54
Résultat général	Boni				3.459.909,05	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 1 en Conseil

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
	Total Dépenses		10.547.531,49			10.547.531,49	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Tableau 2 : Détail de la MB n° 1 en Conseil

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/86	Exercices antérieurs						
000/952-51/	BONI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE		2.315.509,05			2.315.509,05	
/000/86	Total Exercices antérieurs		2.315.509,05			2.315.509,05	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
	Total Recettes		14.007.440,54			14.007.440,54	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

S.P.5. Associations intercommunales – Association intercommunale pour l’Aménagement et l’Expansion économique du Brabant wallon, en abrégé « IBW » – Prise de participation dans le capital de la SPGE – Approbation.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l’unanimité

Article 1er- d’approuver le décompte final relatif aux travaux d’égouttage susvisés au montant de 40.416,00 euro HTVA ;

Art.2.- de souscrire des parts bénéficiaires de l’organisme d’épuration agréée l’Intercommunale du Brabant wallon et la S.P.G.E à concurrence de 16.975,00 euro correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés ;

Art.3.- de charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d’au minimum 1/20^{ième} de cette souscription jusqu’à la libération totale des fonds.

Art.4.- La présente délibération sera transmise au Collège provincial du Brabant wallon.

- - - - -

S.P.6. Fiscalité communale – Règlement-redevance pour les prestations communales techniques en général – Modification.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l’unanimité ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est établi une redevance communale pour les prestations communales techniques en général définies à l’article 3.

Article 2 : La redevance est due solidairement par toute personne physique ou morale au bénéfice de laquelle le service technique de la commune intervient et par la personne qui occasionne ou qui demande l’intervention.

Article 3 : La redevance est fixée par intervention et comme suit :

1° Par membre de personnel intervenant :

Directeur des travaux : 50,00 €/h

Surveillant des travaux :	28,00 €/h
Ouvrier qualifié :	25,00 €/h
Chauffeur :	25,00 €/h
Ouvrier non qualifié :	22,00 €/h

2° Pour l'utilisation de véhicules et/ou d'engins :

Balayeuse :	45,00 €/h
Hydrocureuse :	37,00 €/h
Bull Case :	35,00 €/h
Compresseur :	11,00 €/h
Camionnette :	11,00 €/h
Camion :	20,00 €/h plus 1 €/Km parcouru
Voiture :	00,30 €/Km parcouru

à augmenter des frais de personnel suivant 1° ci-dessus.

3° Pour le raccordement et l'utilisation des boîtiers électriques et le nettoyage de voiries :

La redevance pour le raccordement électrique est calculée sur base d'un montant forfaitaire de raccordement majoré d'un montant forfaitaire par jour de semaine et par jour de week-end pour l'utilisation du boîtier électrique. Les forfaits dépendent de l'intensité demandée.

A) Forains et festivités

Intensité	Forfait périodique	Tarif journalier	
		Semaine	Week-end
Mono 230 V			
32	86,90 €	14,00 €	35,00 €
Triphasé 230 V+N			
32	128,01 €	24,00 €	60,00 €
63	178,17 €	50,00 €	125,00 €
Triphasé 400 V+N			
32	163,12 €	44,00 €	110,00 €
63	268,45 €	86,00 €	215,00 €
100	398,87 €	138,00 €	345,00 €

B) Maraîchers

Intensité	Forfait périodique	Tarif journalier	
		Semaine	Week-end
Mono 230 V			
16	53,72 €	6,34 €	6,34 €
32	53,72 €	12,67 €	12,67 €
Triphasé 230 V+N			
32	53,72 €	21,75 €	21,75 €
63	53,72 €	42,98 €	42,98 €
Triphasé 400 V+N			
32	53,72 €	38,01 €	38,01 €
63	53,72 €	74,66 €	74,66 €
100	53,72 €	118,66 €	118,66 €

Article 4 :

Pour les point 1°) et 2°) de l'article 3 :

La redevance est payable dans les quinze jours qui suivent la réception de l'invitation à payer.

Pour le point 3° de l'article 3 :

La redevance doit être payée, à la caisse communale ou par virement au compte bancaire de la commune, avant le raccordement au boîtier électrique.

A défaut de paiement dans les délais prescrits, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes, conformément au prescrit du code judiciaire.

En outre, le montant réclamé sera majoré des intérêts légaux, prenant cours le jour de l'échéance de l'invitation à payer.

Article 5 :

A sa date d'entrée en vigueur le présent règlement annulera et remplacera le règlement redevance communale pour les prestations communales techniques en général du 26 mars 2002.

Article 6 :

La présente décision sera transmise, en triple expédition, à Monsieur le Président du Collège provincial du Brabant Wallon

- S.P.7. Marchés publics de services financiers – Ville de Wavre – Emprunt à contracter pour le financement de dépenses extraordinaires de la Régie de l'Electricité – Approbation du projet, du cahier des charges et du cahier spécial des charges, du montant estimatif de la dépense, du mode de passation et de l'avis du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er- De procéder pour la Ville de Wavre (Régie de l'Electricité) par un appel d'offres général à la conclusion d'emprunts pour le financement du service extraordinaire durant l'exercice 2007, au fur et à mesure des besoins, dans la limite des crédits budgétaires, sans aucun engagement sur un minimum à contracter pour tous les emprunts de l'exercice 2007.

Art.2.- D'arrêter le cahier spécial des charges ci-joint relatif à ce marché.

Avant de se prononcer sur le S.P.8 de l'ordre du jour, le groupe ECOLO propose l'amendement suivant :

Dans le cadre du programme triennal des investissements, chaque dossier de travaux publics sera présenté, pour avis préalable, au Conseil consultatif de la Personne handicapée.

Bien que la procédure relative à la proposition d'amendement n'ait pas été respectée, Monsieur le Bourgmestre propose aux membres du Conseil communal de se prononcer sur cet amendement:

Amendement :

Travaux publics – Programme triennal des investissements 2007-2008-2009 – Décision de présenter chaque dossier relatif au programme triennal pour avis préalable au Conseil consultatif de la Personne handicapée.

Rejeté par vingt-deux voix contre et huit voix pour.

S.P.8. Travaux publics – Programme triennal des investissements 2007-2008-2009 – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DE C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le programme triennal 2007-2008-2009,

Art. 2. - De solliciter de la Région wallonne les subventions pour le programme triennal tel que décrit sur le récapitulatif des investissements ci-annexé.

S.P.9. Voirie communale – Avenue de Nivelles – Permis de lotir – Cession et aménagement de la voirie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DE C I D E

Article 1^{er} La cession et l'amélioration de la bande de terrain sise à front des parcelles concernées par le lotissement, en vue de porter l'alignement à 5 mètres de l'axe actuel de l'avenue de Nivelles, sont approuvées moyennant le respect du rapport technique établi par le Service des Travaux en date du 12 février 2007.

Art. 2 La cession de voirie sera effective à la délivrance du permis de lotir, l'amélioration et l'équipement seront réalisés préalablement à la délivrance des permis d'urbanisme pour les lots situés dans le périmètre du permis de lotir.

Art. 3 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

- - - - -

S.P.10. Voirie communale – Rue Dolimont à Bierges – Permis d'urbanisme – Cession de la voirie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE : à l'unanimité

Article 1^{er} La cession de voirie à 5 mètres de l'axe de la chaussée dénommée RUE DOLIMONT, telle que prévue au plan de mesurage de la demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur et Madame SAUSSEZ- DELEM, réf. 07/047 et dressé par Monsieur Max Roberti de Winghe, Géomètre-expert-immobilier et daté du 2 octobre 2006, est approuvée.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

- - - - -

S.P.11. Voirie communale – Avenue de Doiceau – Permis d'urbanisme – Cession et aménagement de la voirie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE

Article 1^{er} : La cession de voirie à 5 mètres de l'axe de la voirie dénommée AVENUE DE DOICEAU, ainsi que son aménagement, tels que prévus au plan d'implantation de la demande de permis d'urbanisme introduite par Madame Nathalie PAÏS, sont approuvés.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

S.P.12. Voirie communale – Avenue Zénobe Gramme - Permis d’urbanisme - Création d’une nouvelle voirie.

Adopté par vingt-six voix pour et quatre voix contre.

Le Conseil communal,
(...)

DECIDE

Article 1^{er} Le tracé de la voirie d'accès de l'AVENUE ZENOBE GRAMME vers les lots 28 et 29 de l'extension B' du parc industriel nord, tel que prévu au plan d’implantation de la demande de permis d’urbanisme introduite par l'Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant Wallon, réf. 07/091, est approuvé.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

S.P.13. Voirie communale – Rue Acreman - Permis d’urbanisme – Cession de la voirie.

A la demande de Monsieur le Bourgmestre, ce point est retiré de l’ordre du jour.

S.P.14. Nomenclature des voies et places publiques – Nouvelle dénomination – Décision définitive (Nouvelle voirie Parc Industriel Nord – Zone C’ – Avenue Léonard de Vinci).

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

D E C I D E à l’unanimité

Article 1^{er} - La dénomination "*Avenue Léonard de Vinci*" de la nouvelle voirie construite au Parc Industriel Nord – Zone C’, dont le plan est annexé à la présente délibération, est approuvée définitivement.

S.P.15. Règlement de police – Accès au Parc de Loisirs du Bois de Beumont – Modification.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

Décide

A l'unanimité,

Article 1er : d'insérer au sein du règlement communal définissant les droits et obligations des usagers du "Parc de loisirs du Bois de Beumont" voté par le Conseil communal en date du 27 avril 1999 l'article 2bis suivant :

« En cas de tempête et/ou d'orage, l'accès au "Parc de loisirs du Bois de Beumont" est interdit. Si des visiteurs y étaient présents lors de l'éclatement d'un orage ou lors de la naissance d'une tempête, ceux-ci devront quitter les lieux immédiatement.

La commune de Wavre décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non respect de cet article par des visiteurs. »

Article 2 : Cette modification du règlement sera publiée conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

(...)

S.P.16. Service de l'Instruction publique – Plan de prévention de proximité 2004-2007 – Rapport financier 2006 et évaluation des activités 2006 – Approbation.

Adopté par vingt-deux voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

par 22 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions

Article 1^{er} - d'approuver le rapport financier 2006 et l'évaluation 2006 du plan de prévention et de proximité à l'intention de la région Wallonne.

(...)

S.P.17. Personnel communal – Service de l'Instruction publique – Enseignement maternel et primaire – Création de 4 demi emplois – Ratification.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

Article 1^{er} . – Les décisions du Collège communal, en date du 29 mars 2007, décidant la création de quatre demi emplois supplémentaires d’institutrice maternelle dans l’enseignement communal de la Ville de Wavre, à partir du 12 mars 2007 jusqu’au 30 juin 2007, sont ratifiées.

(...)

La séance publique est levée à vingt heures et le Conseil communal se constitue en huis clos à vingt heures cinq minutes.

B. HUIS CLOS

(...)

La séance s’étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007 est définitivement adopté.

La séance est levée à vingt heures dix minutes.

Ainsi délibéré à Wavre, le vingt-quatre avril deux mil sept.

Le secrétaire communal, f.f.

Le Bourgmestre-Président,